

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SICOREN

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLÈGE DE LA RÉGION DE NEAUPHLETTE

~~~~~

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 13 Octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 octobre, les membres du Comité Syndical légalement convoqués, se sont réunis à 19h30, dans la salle du conseil de la commune de LONGNES, sous la Présidence de Madame COURTY, doyenne du comité syndical.

|                                            |            |
|--------------------------------------------|------------|
| Date de convocation :                      | 09/10/2025 |
| Nombre de membres en exercice :            | 17         |
| Nombre de membres présents :               | 14         |
| Nombre de membres ayant donné un pouvoir : | 1          |
| Nombre de membres votants :                | 15         |

### Présents :

Messieurs DEBAST, ANDRIN (CCPH), PFLIEGER (CCPH), JEANNE (CCPH), GOTON, MARIAGE, PRIGENT

Mesdames DEBRAS (CCPH), BAUNOT (CCPH), COURTY (CCPH), DOUBLIER (CCPH), LHUILLIER, NOEL, FLAMAND

### Absents ayant donné un pouvoir :

Monsieur MORENO a donné pouvoir à Monsieur ANDRIN

### Absents :

Monsieur CENTONI et Madame NOTHEAUX

**Secrétaire de séance :** Anne DEBRAS

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

### INSTALLATION DU NOUVEAU COMITE SYNDICAL SUITE A LA MODIFICATION STATUTAIRE

Après avoir rappelé l'arrêté préfectoral du 11/06/2025 des nouveaux statuts.

Après avoir procédé à l'appel nominal des délégués, Mme COURTY, doyenne de l'assemblée, fait procéder au vote pour l'élection des membres du futur bureau (3 délégués CCPH et 3 délégués autres communes) :

- pour la CCPH :

- Madame DEBRAS
- Monsieur PFLIEGER
- Madame BAUNOT

- pour les autres communes :

- Monsieur DEBAST
- Monsieur MARIAGE
- Monsieur PRIGENT

Le nombre de candidats correspond au nombre nécessaire pour la constitution du bureau, les délégués valident cette composition.

L'élection des membres du bureau est approuvée à l'unanimité.

La séance est suspendue afin de procéder à l'élection par le nouveau bureau du Président, des 2 vice-présidents et du secrétaire.

